

## **Canicule : sur les chantiers, la vigilance ne s'arrête pas aux travaux de voirie**

### **Les coordonnateurs SPS (sécurité et protection de la santé) acteur de la prévention face à la deuxième vague de chaleur intense**

Après la canicule historique de fin juin, une nouvelle vague de chaleur intense touche la France depuis le 6 juillet 2026, avec 61 départements placés en vigilance orange canicule ce 7 juillet. Face à cette répétition des épisodes caniculaires, **BTP Consultants** alerte sur un point souvent négligé dans le débat public : le risque canicule ne concerne pas uniquement les chantiers extérieurs de voirie ou de terrassement. **Il concerne tous les chantiers**, y compris ceux qui semblent les plus "classiques" ou semblant moins exposés.

#### **Un rôle d'anticipation**

*"Le risque canicule est central dans nos missions CSPS. Il ne se limite pas aux chantiers d'extérieur comme les chantiers de voirie : chaque chantier, déconstruction, réhabilitation ou construction neuve, doit faire l'objet d'une attention particulière",* explique **Antonio Pereira, Directeur de l'activité CSPS chez BTP Consultants**.

Concrètement, les coordonnateurs SPS de BTP Consultants ont, depuis l'épisode de mi-juin, renforcé leurs recommandations sur le terrain, faisant notamment écho aux arrêtés préfectoraux pris localement en cas de vigilance rouge canicule. À titre d'exemple, la préfecture de Paris a publié le 23 juin 2026 un arrêté suspendant les travaux extérieurs du bâtiment et des travaux publics entre 13h et 20h, en autorisant en contrepartie un démarrage dès 5h du matin par dérogation aux règles anti-bruit (arrêté n°75-2026-06-23-00021, DRIEETS Île-de-France). D'autres départements ont pris ou pourraient prendre des dispositions similaires selon l'évolution de la vigilance météorologique.

#### **Un enjeu de santé publique, pas seulement de confort**

Les chiffres rappellent l'ampleur du sujet : selon Santé publique France, la canicule de l'été 2022 a été associée à plus de 10 000 décès en excès en France métropolitaine. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) rappelle par ailleurs qu'au-delà de 30°C pour une activité sédentaire et de 28°C pour un travail physique, la chaleur devient un facteur de risque pour la santé des salariés, alors même que le Code du travail ne fixe aucun seuil de température maximale au-delà duquel le travail serait interdit.

C'est précisément dans cet interstice réglementaire que le rôle du CSPS prend tout son sens : anticiper, dès la conception du chantier, les mesures d'organisation (adaptation des horaires, mécanisation des tâches, aménagement des postes) qui permettent de concilier sécurité des travailleurs et continuité de l'activité.

**Les experts de BTP Consultants se tiennent à votre disposition pour un éclairage terrain sur ce sujet, à travers une interview d'Antonio Pereira, Directeur de l'activité CSPS :**

- Comment un CSPS anticipe et pilote le risque canicule sur un chantier, quel que soit le type d'opération.
- Les mesures concrètes mises en œuvre en juin et juillet 2026, retour d'expérience.
- Les zones grises réglementaires (absence de seuil de température légal) et ce que cela implique pour les maîtres d'ouvrage.